

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

FILE : R-3867-2013, Phase 2B

**DEMANDE RELATIVE AU DOSSIER GÉNÉRIQUE PORTANT SUR L'ALLOCATION DES
COÛTS ET LA STRUCTURE TARIFAIRE DE GAZ MÉTRO**

**RÉPONSE À LA DEMANDE D'INFORMATION N° 1
DE L'ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS DE GAZ
(« ACIG ») À ELENCHUS**

Le 22 février 2021

**DEMANDE D'INFORMATION N° 1
DE L'ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS DE GAZ (« ACIG »)
RELATIVEMENT À LA « DEMANDE RELATIVE AU DOSSIER GÉNÉRIQUE PORTANT SUR
L'ALLOCATION DES COÛTS ET LA STRUCTURE TARIFAIRE DE GAZ MÉTRO »**

1. **Références (i): Elenchus, (A-0220), p. 42, (Adobe p. 63), l.14 à 19
(ii): Elenchus, (A-0220), p. 42, (Adobe p. 63), l. 20 à 24**

Préambule:

- (i) *« Il peut être envisageable de reconnaître dans quelle mesure la variance de demande de chacune des catégories de clientèles s'éloigne par rapport à la moyenne annuelle, ce qui reviendrait à utiliser un facteur bêta dans les portefeuilles de placement. Dans la mesure où les écarts prévus sont diversifiés, seuls les coûts de transaction pour la diversification doivent éventuellement être recouverts auprès des clients. »*
- (ii) *« L'utilisation d'un allocateur qui repose uniquement sur la pointe coïncidente ne tient pas pleinement compte des besoins d'équilibrage et de flexibilité opérationnelle qui découlent de la variance de la demande. Le CU ne reflète ce problème que s'il est calculé à l'aide de la demande moyenne ou de la demande de pointe coïncidente. Une amélioration de la méthodologie proposée par Énergir pourrait permettre d'envisager cet aspect comme une option pour affiner la méthode à l'avenir. »*

Questions :

- 1.1 Concernant la référence (i), veuillez expliquer le sens de : la variance de demande de chacune des catégories s'éloigne de la moyenne annuelle, ce qui reviendrait à utiliser un facteur bêta.
- 1.2 Comment ce facteur bêta pourrait-il être appliqué et quelles en seraient les implications?
- 1.3 Concernant la référence (ii), veuillez confirmer l'interprétation de l'ACIG que prendre le coefficient d'utilisation comme seul facteur d'allocation pourrait créer une distorsion dans le calcul des besoins d'équilibrage de la charge.
- 1.4 Concernant la référence (ii), veuillez confirmer que le modèle d'Énergir ne tient pas compte de la consommation en dehors de la période d'hiver et de son effet sur l'équilibre général du système de fourniture.
- 1.5 Comment la méthodologie d'Énergir pourrait-elle être affinée pour refléter la contribution de la consommation durant la période hors chauffage?

Réponses :

- 1.1 La référence (i) est extraite d'un paragraphe qui traite des différences dans les impacts que les demandes individuelles des clients auront sur le coût causal lié à la demande de la classe en fonction de la coïncidence de la demande de pointe du client avec la demande de pointe de la classe. Dans la mesure où les demandes de pointe des clients ne coïncident pas, leurs demandes sont diversifiées; par conséquent, la demande de pointe de la classe sera inférieure à la somme des demandes de pointe non coïncidentes des clients qui composent la classe. Cette observation est analogue au concept des marchés financiers selon lequel un portefeuille diversifié est moins risqué que la somme des risques associés aux actifs individuels qui le composent. L'analogie est faite parce que le concept de diversification a été plus largement développé dans la littérature financière qu'il ne l'a été dans le contexte de la demande de gaz naturel (ou d'électricité). Le concept s'applique également aux coûts d'équilibrage de la charge puisque des exigences d'équilibrage de la charge diversifiables entraîneront des coûts causaux plus bas que des exigences non diversifiables.

Le paragraphe dont la citation est extraite énonce que le concept de demande diversifiable est analogue à celui du facteur bêta qui est utilisé sur les marchés financiers et dans d'autres applications analogues. Dans le domaine financier, le **bêta** (ou **coefficient bêta**) d'un actif quantifie le degré de risque non diversifiable. Le risque associé à un investissement est déterminé par la variabilité de son rendement, qui est analogue à la variabilité de la demande de gaz naturel. Par extension, le coefficient

bêta d'un investissement est analogue au facteur de coïncidence des demandes énergétiques mesurées.

L'idée est que, tout comme un actif financier à faible bêta (c'est-à-dire dont le risque est diversifiable) a moins d'impact sur le risque d'un portefeuille qu'un actif à bêta plus élevé, la demande d'un client de gaz naturel à faible facteur de coïncidence aura moins d'impact sur la demande totale de la classe et donc aussi sur les coûts causaux liés à la demande qu'un client ayant la même demande de pointe mais avec un facteur de coïncidence plus élevé. L'implication théorique est que tout comme un actif, ou une classe d'actifs, à faible bêta appelle une prime de risque plus basse que celle d'un autre actif ou d'une autre classe d'actifs présentant un risque discret similaire mais un bêta plus élevé (risque de portefeuille plus élevé), un client ou une classe de clients présentant un faible facteur de coïncidence aura des coûts causaux liés à la demande inférieurs à ceux d'un client présentant un facteur de coïncidence plus élevé, toutes choses étant égales par ailleurs.

- 1.2 D'un point de vue conceptuel, il serait cohérent avec l'application du facteur bêta à l'évaluation des actifs financiers pour déterminer les coûts causaux spécifiques à un client (ou à une sous-classe) qui tiennent compte de la mesure dans laquelle les facteurs de charge des clients sont diversifiables (soit un facteur de coïncidence faible). À l'extrême, cela signifierait que chaque client aurait un taux qui reflète sa demande non diversifiable (c'est-à-dire son facteur de coïncidence). Elenchus note que ce concept est bien compris dans le contexte de la demande de gaz naturel, bien qu'en pratique, je ne connaisse aucun service public qui tente de prendre en compte les facteurs de coïncidence spécifiques aux clients pour calculer des tarifs individuels. Toutefois, le concept sous-tend implicitement certains tarifs spéciaux. Pour certains services de gaz naturel, des tarifs spéciaux sont appliqués aux clients dont la demande est hors pointe, comme les entreprises de pavage qui utilisent le gaz naturel pour chauffer l'asphalte en dehors des saisons de chauffage de l'ensemble du réseau.

Il ne serait pas pratique de mettre en œuvre une approche plus raffinée pour récupérer les coûts causaux spécifiques des clients avec la technologie de compteurs actuelle. Conceptuellement, une telle approche pourrait être mise en œuvre avec des compteurs qui enregistrent la demande quotidienne (ou même horaire) avec des données de qualité de facturation en vue de développer un suivi plus précis de la demande coïncidente. Il convient de noter que dans le secteur de l'électricité, où l'infrastructure de comptage évoluée (AMI) est maintenant très répandue, la facturation basée sur la demande de pointe coïncidente est considérée avec prudence en raison de problèmes importants de mise en œuvre et de comportement.

- 1.3 Pour la référence (ii), l'idée centrale est que le facteur de coefficient d'utilisation (CU) d'un client est un calcul simplifié qui reflète approximativement ses coûts causaux d'équilibrage de la charge. Techniquement, comme indiqué dans la réponse au point 1.1 ci-dessus, des clients ayant des coefficients d'utilisation identiques peuvent avoir des coûts causaux d'équilibrage de la charge très différents, cette différence étant déterminée par la différence de diversification de leurs demandes. Par exemple, une entreprise de pavage et un client utilisant le gaz pour le chauffage peuvent avoir des coefficients d'utilisation identiques bien que la première représente une charge hors de la saison de chauffage qui se traduira par une réduction des coûts totaux d'équilibrage du fait qu'elle aplatit le profil de charge globale du réseau.
- 1.4 Le modèle d'Énergir ne tient pas compte du profil détaillé de la charge des clients, comme l'ampleur des variations saisonnières qui peuvent ne pas être distinguées dans le CU calculé. Le CU ne prend en compte que la demande moyenne et la demande de pointe; on fait donc l'hypothèse implicite que les profils de charge saisonniers des clients sont similaires. En substance, la diversification des charges des différents clients n'est pas utilisée pour identifier leurs coûts causaux et les taux spécifiques. Elenchus note que c'est une pratique courante pour les services de gaz naturel réglementés et que ce n'est qu'une dimension de l'approche « du timbre poste » qui est couramment appliquée pour fixer les tarifs des services réglementés.
- 1.5 Sur le plan conceptuel, l'aspect bénéfique d'une consommation en dehors de la période de chauffage pourrait être reflété dans les tarifs par l'élaboration de redevances d'équilibrage de la charge spécifiques des clients, basées sur leurs coûts causaux individuels et tenant compte du facteur de coïncidence de chaque charge (c'est-à-dire la diversifiabilité). Toutefois, cette approche est limitée par les facteurs mentionnés dans la réponse au point 1.2 ci-dessus.

Il convient toutefois de noter que si l'hypothèse simplificatrice (voir la réponse au point 1.4 ci-dessus) entraîne certaines inégalités entre les clients, elle suppose que les efforts et les dépenses nécessaires pour mettre en œuvre des redevances d'équilibrage de charge spécifiques aux clients ne justifient pas une approche plus détaillée pour fixer des frais individuels d'équilibrage de la charge. En outre, les inégalités résultant de l'approche simplifiée sont atténuées dans l'environnement dégroupé d'Énergir, car on peut présumer que tout client qui est gravement désavantagé par les hypothèses implicites qui sous-tendent les tarifs groupés, a la possibilité de choisir des services de fourniture dégroupés offerts sur une base concurrentielle. Autrement dit, le client peut passer des contrats pour des services dégroupés qui reflètent mieux ses propres besoins en matière d'équilibrage de la charge. Par exemple, un client ayant un CU 100 % pourrait conclure un contrat de transport sans aucun équilibrage de la charge.